

**MODE OPERATOIRE CONCERNANT LA CATEGORIE A DECLARER POUR VOS SALARIES SUITE
A L'APPLICATION DU DECRET**

Munissez-vous du formulaire de demande de rendez-vous pour renseigner la partie « A COMPLETER IMPERATIVEMENT SVP » et répondez aux questions suivantes :

ETAPE 1 :

Votre salarié est-il concerné par une ou des expositions figurant dans la liste ci-dessous (art. R.4624.23) ?

N° du risque à reporter	Postes exposant les travailleurs à :
1	A l'amiante
2	Au plomb (art. R. 4412-160)
3	Aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction
4	Aux agents biologiques de groupes 3 et 4
5	Aux rayonnements ionisants A (installation nucléaire de base)
6	Aux rayonnements ionisants B
7	Au risque hyperbare
8	Au risque de chute en hauteur lors des montages et démontages échafaudages
9	Travaux sous tension
10	Postes qui nécessitent la délivrance d'une autorisation de conduite
11	Manutentionnaire admis à porter d'une façon habituelle des charges pour les hommes (entre 55kg et 105 kg) et pour les femmes (entre 25 kg et 40kg)
12	Moins de 18 ans affectés sur des travaux dangereux réglementaires

Si oui, cochez la catégorie SIR sur le formulaire de demande de rdv (suivi individuel renforcé), sinon passez à l'étape 2

Etape 2 :

Si le poste occupé par votre salarié figure sur votre liste de postes à risques (validée par le médecin du travail et le CHSCT ou en cohérence avec votre document unique d'évaluation des risques) :

Si oui, cochez la catégorie SIR sur le formulaire de demande de rdv (suivi individuel renforcé), sinon passez à l'étape 3

Etape 3 : Si votre salarié n'entre pas dans les catégories des étapes 1 et 2 :

Cochez la catégorie SIS sur le formulaire de demande de rdv (suivi individuel simple)

Etape 4 : Information complémentaire à reporter sur le formulaire de demande de rdv concernant votre salarié SIS ou SIR :

1. Moins de 18 ans
2. Travailleur de nuit
3. Exposé aux champs électromagnétiques
4. Exposé aux agents biologiques groupe 2
5. Travailleur handicapé
6. Titulaire d'une pension d'invalidité
7. Apprenti(e)
8. Femme enceinte

Cochez sur le formulaire la case correspondante.

IMPORTANT : Pensez à mettre à jour la catégorie de votre salarié [sur le portail](#) notamment si vos salariés ont été déclarés sur la base des SMS et SMR.

La fiche de poste accompagnera OBLIGATOIREMENT le formulaire de demande de rendez-vous